

Formulaire de demande d'indemnisation pour les demandeurs dans le cadre du règlement du recours collectif Manuge c. Sa Majesté le Roi sur les erreurs de calcul des pensions

IMPORTANT:

- Les demandeurs sont encouragés à remplir et à soumettre ce formulaire de demande d'indemnisation en ligne à l'adresse suivante: <u>VeteransPensionReglement.kpmg.ca</u>. Les soumissions en ligne permettront un traitement plus rapide de la demande.
- Si vous utilisez un stylo pour remplir ce formulaire de réclamation, veuillez écrire aussi clairement que possible. Vous pouvez envoyer votre formulaire de réclamation en pièce jointe à un courrier électronique à l'adresse suivante: VeteransPension@kpmg.ca, ou par courrier/coursier à l'administrateur à l'adresse suivante: KPMG Inc. à l'attention de l'administrateur des réclamations de recours collectif pour les pensions d'invalidité, 600 boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal, Québec H3A 0A3.
- Les demandeurs sont tenus de joindre une copie de toute pièce justificative, y compris un testament, un document judiciaire ou toute autre information susceptible d'aider l'administrateur à traiter la demande d'indemnisation.
- Ce formulaire de demande doit être soumis au plus tard le 19 mars 2025.
- Lorsque le formulaire de demande d'indemnisation demande des informations "si elles sont connues" ou "le cas échéant", ces informations sont utiles à l'administrateur, mais ne sont pas obligatoires.
- 1. Je présente cette réclamation en tant que (cochez une seule case):

Membres vivant du groupe n'ayant pas de relations de paiement actuelles avec ACC

Vous devez uniquement remplir les sections (1) et (4);

Un(e) représentant(e) de la succession du membre décédé du groupe Vous devez uniquement remplir les sections (2) et (4);

Un(e) membre de la famille du membre décédé du groupe Vous devez uniquement remplir les sections (3) et (4).

SECTION 1 – MEMBRE VIVANT DU GROUPE N'AYANT PAS DE RELATIONS DE PAIEMENTS ACTUELLES AVEC ACC

"Les Membres du groupe admissibles qui perçoivent actuellement des Prestations affectées*, recevront automatiquement un paiement au titre du Règlement par le biais de la même méthode de paiement qu'ils utilisent actuellement pour percevoir leurs prestations. Par conséquent, les Membres du groupe ayant des relations de paiement actuelles avec ACC seront payés automatiquement dans le cadre du Règlement et ne sont pas tenus de déposer une réclamation

2. Nom complet (Prénom, Deuxième prénom et Nom de famille):
3. Nom de famille à la naissance, le cas échéant:
4. Date de naissance (Année-Mois-Jour):
5. Mes identifiants VAC, au moins un est requis: CSDN ID:
Numéro K:
Numéro de service:
6. Je demande un paiement pour moi-même en vertu du règlement de l'action collective approuvé par l'ordonnance de la Cour fédérale.
Passer à la Section 4.

*Le Règlement affecte les ajustements annuels prescrits des prestations suivantes (les « Prestations affectées ») :

- Pension pour invalidité en vertu de la loi sur les pensions
- Pension pour décès en vertu de la loi sur les pensions
- Allocation pour soins en vertu de la loi sur les pensions
- Allocation pour usure de vêtements et port d'articles d'habillement spéciaux prévue par la loi sur les pensions
- Allocation d'incapacité exceptionnelle en vertu de *la loi sur les pensions*
- Indemnités en vertu du Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation
- Pensions et allocations de guerre pour les pêcheurs en eau salée, le personnel des quartiers généraux d'outremer, les ouvrages de protection contre les raids aériens et les blessures pour le traitement correctif de diverses personnes et le détachement d'aide volontaire (Seconde Guerre mondiale) en vertu de la Loi sur les prestations de guerre pour les civils
- Prestations d'invalidité de la GRC accordées conformément à la loi sur les pensions
- Allocation vestimentaire en vertu de la loi sur le bien-être des anciens combattants.

SECTION 2 - UN(E) REPRÉSENTANT(E) DE LA SUCCESSION DU MEMBRE DÉCÉDÉ DU GROUPE

Les réclamations acceptées qui sont soumises sous la section 2 « Représentant(e) de la succession du membre décédé du groupe » seront payées par chèque <u>au nom de la succession du membre décédé du groupe</u> et non au nom du représentant(e) de la succession. C'est la responsabilité du représentant(e) de la succession de s'assurer que le chèque peut être encaissé au nom de la succession.

7. Nom complet du défunt (Prénom, Deuxième prénom et Nom de famille):		
8. Nom de famille à la naissance du défunt, le cas échéant:		
9. Date de naissance du défunt (An	née-Mois-Jour), si connue:	
10. Identifiant(s) VAC du défunt, si co	onnu(s):	
CSDN ID:		
Numéro K:		
Numéro de service:		
11. Au moment du décès, l'adresse	du défunt était la suivante, si connue:	
(Adresse)	(Numéro d'appartement)	
(Ville/Village)		
(Province/Territoire/État)		
(Code Postal)	(Pays)	
12. Au moment du décès, le défunt [] Avait un testament; [] N'avait pas de testament; [] Inconnu.	(cochez une seule case):	

13. J'ai la relation suivante avec la succession du défunt (cochez une seule case):

Exécuteur testamentaire; Administrateur de la succession; Liquidateur.

14. J'ai attaché le document suivant pour prouver que je suis le fiduciaire de la succession, l'administrateur de la succession ou le liquidateur de la succession du défunt:

Testament;

Nomination par la cour;

Autre document. Veuillez préciser:

15. Je demande un paiement à la succession au nom du défunt en vertu du règlement de l'action collective approuvé par l'ordonnance de la Cour fédérale.

Passer à la Section 4.

SECTION 3 – MEMBRE DE LA FAMILLE DU MEMBRE DÉCÉDÉ DU GROUPE

16. Nom complet du défunt (Prenom, Del	ıxième prénom et Nom de famille):
17. Nom de famille à la naissance du déf	unt, le cas échéant:
18. Date de naissance du défunt (Année	Mois-Jour), si connue:
19. Identifiant(s) VAC du défunt, si connu CSDN ID:	ı(s):
Numéro K:	
Numéro de service:	
20. Au moment du décès, l'adresse du d	éfunt était la suivante, si elle est connue:
(Adresse)	(Numéro d'appartement)
(Adresse) (Ville/Village)	(Numéro d'appartement)
	(Numéro d'appartement)
(Ville/Village)	(Numéro d'appartement) (Pays)
(Ville/Village) (Province/Territoire/État)	(Pays)
(Ville/Village) (Province/Territoire/État) (Code Postal)	(Pays) t (cochez une seule case):
(Ville/Village) (Province/Territoire/État) (Code Postal) 21. J'ai la relation suivante avec le défun	(Pays) t (cochez une seule case):
(Ville/Village) (Province/Territoire/État) (Code Postal) 21. J'ai la relation suivante avec le défun [] Époux(se) ou conjoint(e) de fa	(Pays) t (cochez une seule case):

Frère ou sœur

Neveu ou nièce (y compris les nièces et neveux par alliance)

Proche parent (veuillez préciser la relation:] Organisation

Charitative prévue par le testament du défunt (le testament est requis en pièce jointe)

22. Je demande un paiement pour moi-même au nom du défunt en vertu du règlement de l'action collective approuvé par l'ordonnance de la Cour fédérale.

Passer à la Section 4.

SECTION 4 - MÉTHODE DE CONTACT, COORDONNÉES DE PAIEMENT ET SIGNATURE

	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
23. Nom complet du demande	eur (Prénom, Deuxième prénom et Nom de famille):
24. Pour des raisons de com privilégiée (cochez une se Mon adresse cour	•
Je ne peux pas c contacter par télép	ommuniquer par courriel, vous pouvez me
Je ne suis pas e	n mesure de communiquer par courriel ni par
téléphone et cons au paragraphe 25.	ens à être contacté(e) à l'adresse postale que j'ai fournie
	(Prénom et Nom de famille),
	eux être joint(e) à (veuillez sélectionner une option):
Adresse Courriel:	
25. Les paiements seront effe laquelle vous pouvez rece Mon adresse postale :	ectués par chèque. Veuillez indiquer une adresse à evoir un chèque.
(Adresse)	(Numéro d'appartement)
(Ville/Village)	
(Province/Territoire/État)	
(Code Postal)	(Pays)
une autorité fédérale, pro dire non périmée). Pour valide doit inclure votre	pièce d'identité. La preuve d'identité doit être délivrée par vinciale, territoriale ou étatique et doit être valide (c'est-à- être considérée comme acceptable, la preuve d'identité nom, votre date de naissance et votre photo (voir les sous et ne cocher qu'une seule case):

Permis de conduire

Carte de santé (si elle indique votre nom, date de naissance et photo)

fd Passeport

Carte d'identité militaire canadienne
Carte de citoyenneté canadienne
Certification sécurisée de la carte de statut d'Indien
Carte d'identité délivrée par le gouvernement
Carte de résident permanent des États-Unis
Carte de service des anciens combattants

Autre:

- 27. Je comprends que l'administrateur peut me demander de fournir des documents supplémentaires.
- renseignements personnels recueillis par KPMG 28. Les seront utilisés exclusivement dans le but de traiter et de déterminer mon droit de faire une réclamation dans le cadre du règlement du recours collectif Manuge c. HMK (CFN: T-119-19). Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire de demande peuvent également être divulgués aux avocats du groupe, à Anciens Combattants Canada ou à un vérificateur, s'il y a lieu, aux fins suivantes : validation de l'identité ; réalisation d'enquêtes légales pour confirmer que je suis un membre admissible du groupe ; traitement des demandes ; élaboration d'une stratégie de paiement ; et/ou obligations en matière de rapports. KPMG Canada peut traiter les demandes en ayant recours à l'automatisation pour faciliter le traitement des décisions. Tout renseignement personnel recueilli, utilisé ou stocké par KPMG Canada dans le cadre de ce processus sera conforme à la politique de confidentialité de KPMG Canada.

Je déclare solennellement que les informations fournies dans ce formulaire de demande sont correctes.

Signature

Date (Année-Mois-Jour)

Nom du témoin (en majuscules)

Signature du témoin

Informations Concernant le Paiement Correctif de Pension d'Invalidité

- 29. Si vous aviez légalement droit à hériter des actifs d'un membre décédé du groupe qui a reçu une pension d'invalidité en vertu de la Loi sur les pensions entre 2003 et 2010, vous pourriez avoir droit à un paiement correctif en plus des montants récupérés dans ce recours collectif. Des informations sur le paiement correctif de pension d'invalidité, ainsi qu'un lien vers la demande, se trouvent sur le site Web de VAC: Paiement correctif de la pension d'invalidité.
- 30. Les avocats du groupe se sont engagés à aider gratuitement ceux qui demandent des paiements correctifs. Les avocats du groupe peuvent être contactés pour obtenir de l'aide comme suit :

Par téléphone: 1-866-545-9920

Par courriel: info@vetspensionerror.ca

Pour obtenir de l'aide pour soumettre un formulaire de réclamation, veuillez nous contacter au 1-833-839-0648.

Vous pouvez soumettre le formulaire de réclamation dûment rempli et signé par courriel à l'adresse suivante: VeteransPension@kpmg.ca ou par courrier à l'adresse suivante:

KPMG Inc. à l'attention de l'administrateur des réclamations de recours collectif pour les pensions d'invalidité, 600 boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal, Québec H3A 0A3.

© 2024 KPMG LLP, une société en commandite de responsabilité limitée de l'Ontario et une société membre de l'organisation mondiale indépendante de cabinets membres affiliés à KPMG International Limited, une société anglaise à responsabilité limitée de droit privé. Tous droits réservés.